

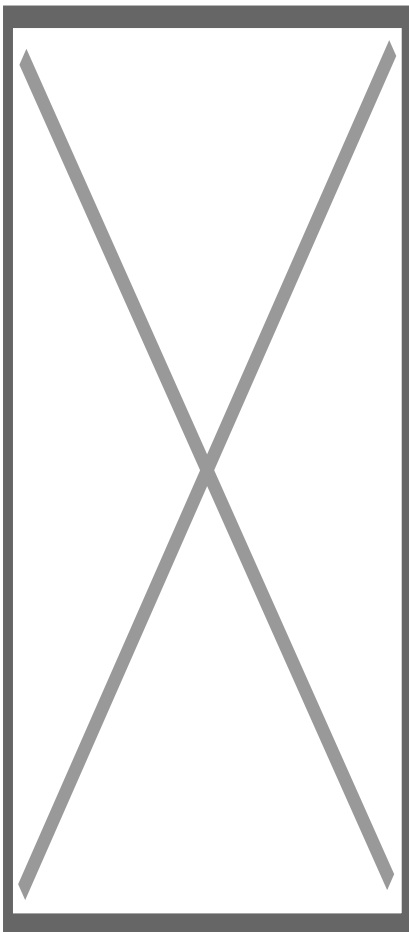
Économies d'eau

La Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée met en place des solutions visant à diminuer collectivement notre consommation d'eau.

- L'octroi d'une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie,
- La distribution gratuite de kits d'économiseurs d'eau ou en individuel et de sabliers

Les campagnes de dépôt des demandes d'aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie sont ouvertes en : AVRIL, MAI, JUIN, OCTOBRE, NOVEMBRE. Vous pouvez cependant acheter votre récupérateur tout au long de l'année.

Comment obtenir l'aide pour installer un récupérateur d'eau de pluie ?



Vous pouvez utiliser l'eau de pluie librement à l'extérieur de votre habitation, notamment pour **arroser votre jardin, votre potager** ou remplir votre bassin.

Bénéficiaires

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires ou locataires justifiant de leur résidence principale sur l'une des 10 communes de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée.

Les équipements éligibles

L'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (cuve aérienne ou à enterrer) sans conditions de volume, de ses accessoires (socle, robinet, kit de raccordement, descente de gouttière) et des travaux d'installation.

Montant de l'aide

La participation de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée s'élève à 50% du prix d'achat plafonné à 50 € par foyer.

Modalités de versement

L'aide sera versée en une seule fois, dans un délai de 2 mois après réception du **dossier de subvention complet** accompagné des justificatifs.

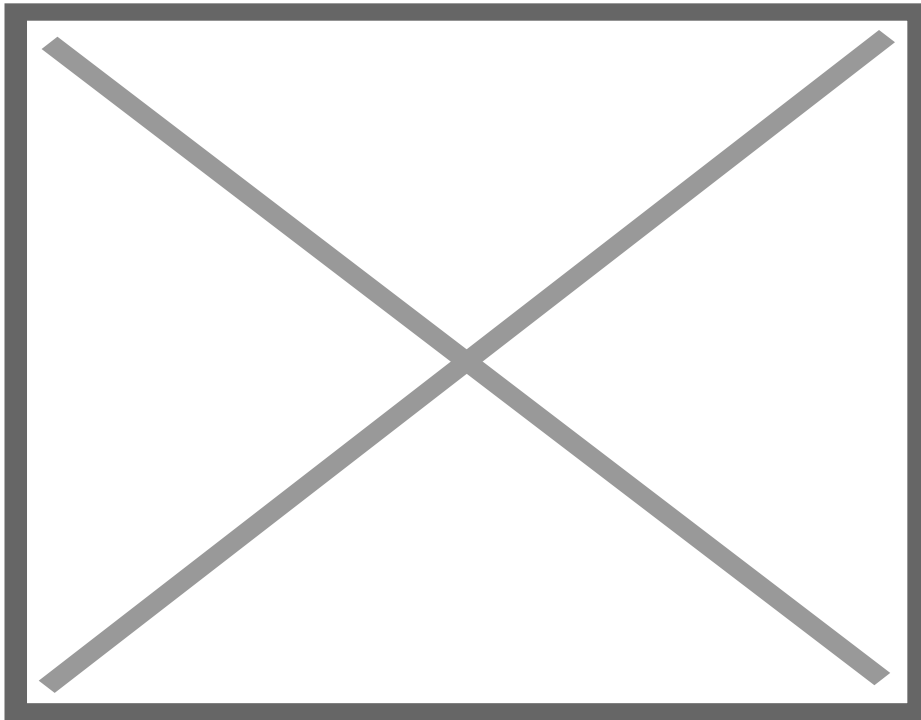
L'aide sera versée par la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée par virement bancaire.

Dépôt du dossier :

La demande devra être faite via [ce formulaire](#) (pour un fonctionnement optimal, veuillez utiliser un ordinateur) et **accompagnée des pièces justificatives demandées** :

- un **justificatif d'achat** : ticket de caisse ou facture original avec mention du récupérateur dûment entourée ou surlignée ;
- un **RIB** au même nom et prénom que le justificatif de domicile ;
- la **photo du récupérateur posé** ;
- le **règlement complété et signé ou un document signé** avec l'inscription suivante : "Je reconnais avoir lu et approuvé le règlement concernant l'aide financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et je consens à fournir mes données personnelles utiles à la gestion de mon dossier." ;
- un **justificatif de domicile de moins de 6 mois**. Les justificatifs acceptés sont :
 - une facture EDF (électricité) ou de gaz ;
 - une facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait box d'accès à Internet ;
 - un avis d'imposition ou de non-imposition ;
 - un titre de propriété ou une quittance de loyer ;
 - une attestation d'assurance habitation ;
 - Votre dernière facture d'eau, dans ce cas, nous avons simplement besoin de votre autorisation pour la consulter.

Comment obtenir votre kit économiseur d'eau ?



Consommez moins d'eau potable c'est aussi réduire sa facture !

Ces régulateurs fonctionnent en absorbant l'air pour le combiner à l'eau sortante, créant un jet d'aspect mousseux. Le débit est ainsi diminué mais non la pression. Installés sur vos robinets et votre douche, ils vous permettront d'économiser jusqu'à 50% sur votre consommation d'eau. Ces kits comprennent 3 régulateurs pour robinets standards et 1 régulateur pour une douche.

[Pour savoir comment installer votre économiseur cliquez ici.](#)

Bénéficiaires

Ce dispositif s'adresse aux habitants des 10 communes de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée.

Demande d'obtention des économiseurs et/ou mousseur :

Nous distribuons également des mousseurs seul en 2,5l/min ou 5L/minet de sabliers.

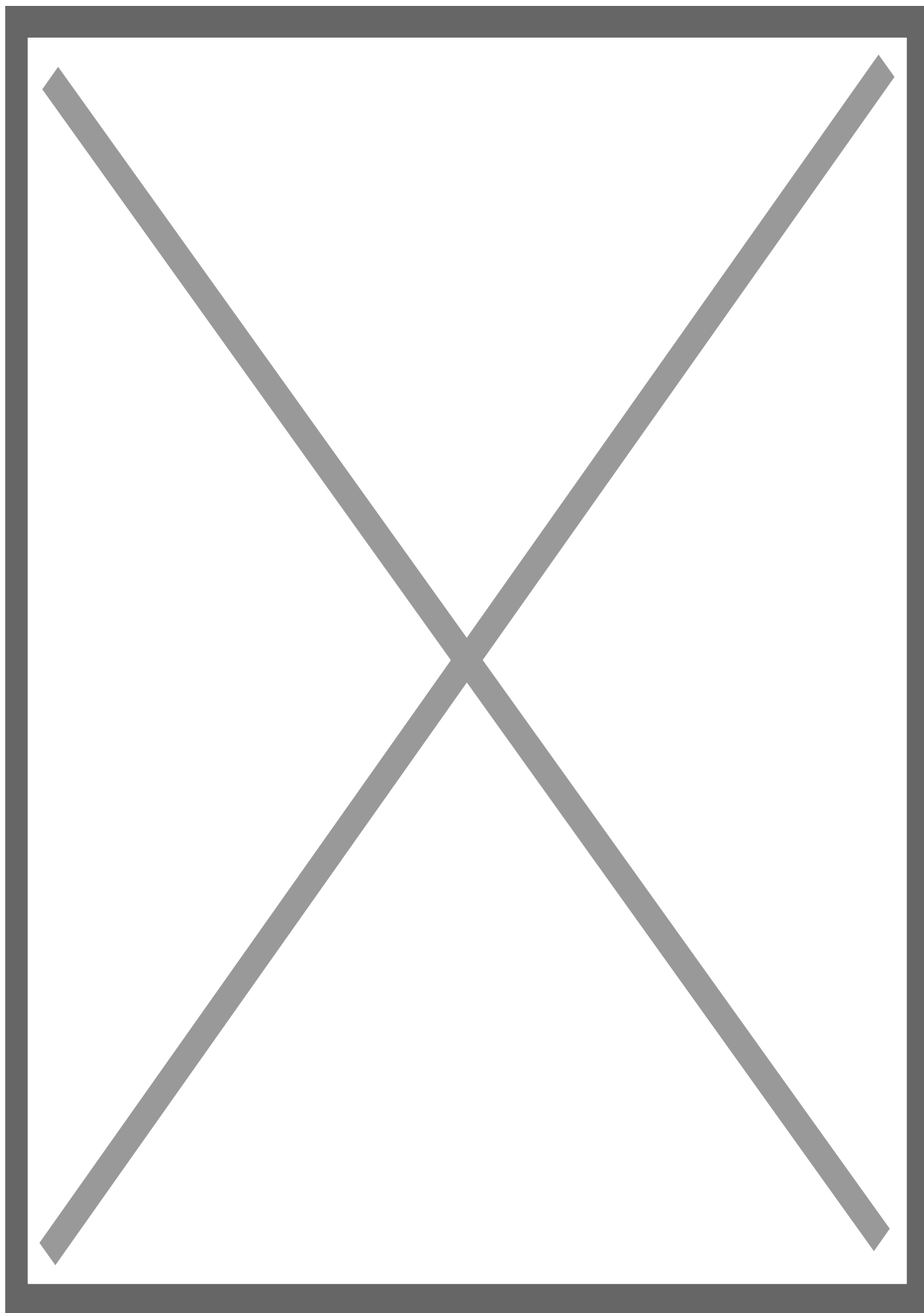
La demande devra être faite directement à l'accueil de la Vallée dorée, accompagné **d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois***, avec un retrait immédiat.

Les justificatifs acceptés sont :

- une facture EDF (électricité), d'eau ou de gaz ;
- une facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait box d'accès à Internet ;
- un avis d'imposition ou de non-imposition ;
- un titre de propriété ou une quittance de loyer ;
- une attestation d'assurance habitation.

*Vous avez signé un contrat d'abonnement d'eau avec nos services, votre dernière facture d'eau vous servira de justificatif de domicile.

Vous pourrez retirer votre kit sur présentation d'un justificatif de domicile auprès de notre accueil, 1, rue de Nogent à Laigneville du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



- Une fuite d'eau sur votre installation privative se traduit inévitablement par une surconsommation d'eau. **Pour exemple, un robinet qui fuit 1 goutte toutes les 4 secondes gaspille jusqu'à 4.5 litres par jour !**
- **Une personne seule peut économiser jusqu'à 4 m³ si elle diminue d'1 minute sa douche quotidienne.**